

Regard sUR... Dijon Métropole

Regard sUR
Novembre 2024 - N°13

Evolution de l'emploi salarié au sein des secteurs d'emploi de Dijon métropole de 2019 à 2023 - hors intérим

Pour cette analyse de l'emploi au sein des 23 communes de la métropole, un découpage en 47 secteurs d'emploi a été réalisé. Cette publication permet ainsi d'appréhender les évolutions des effectifs salariés à une échelle infracommunale, dans la suite de l'étude décennale effectuée en 2020. Le champ porte sur l'emploi privé salarié, agriculture compris.

91 700 salariés travaillent dans un des secteurs d'emploi identifiés.

A fin 2023, on recense 91 700 salariés dans ces secteurs d'emploi, ce qui représente 87 % des emplois de Dijon métropole et 60 % des emplois de la Côte-d'Or.

Depuis fin 2019, l'emploi dans ces secteurs a progressé de 6 % malgré deux événements majeurs défavorables à la prospérité économique, à savoir la survenue de la pandémie de Covid-19 en 2020 suivi de l'invasion de l'Ukraine par la Russie début 2022.

Cette progression s'élève à + 5 160 emplois sur 4 ans. On constate que l'emploi a évolué en deux temps avec une chute de 240 postes entre fin 2019 et fin 2020 suivie d'une croissance soutenue une fois les restrictions levées. En effet, le territoire métropolitain, dépendant fortement de l'économie présentielle, a été particulièrement touché par les confinements successifs. En sortie de pandémie, la conjoncture économique plus favorable a favorisé les embauches, en témoigne la croissance des effectifs salariés très soutenue entre 2020 et 2023 (+ 6,3 %).

Tous les secteurs d'activités gagnent des postes

Services hors intérim :

Sur la période 2019-2023, 4 010 postes ont été créés dans les services hors intérim. Le secteur est porté par un centre-ville très dynamique et des zones de bureaux en plein essor.

Commerce :

Le commerce progresse de 400 postes, porté par un dynamisme des commerces de la ZAE de Longvic. En revanche, le parc commercial de la Toison d'Or perd des postes.

Agriculture :

L'agriculture fait plus que doubler ses effectifs salariés sur 4 ans (+ 330 postes), notamment grâce à l'implantation d'une entreprise de mise à disposition de salariés agricoles sur le secteur d'emploi de Mirande (cf. note méthodologique).

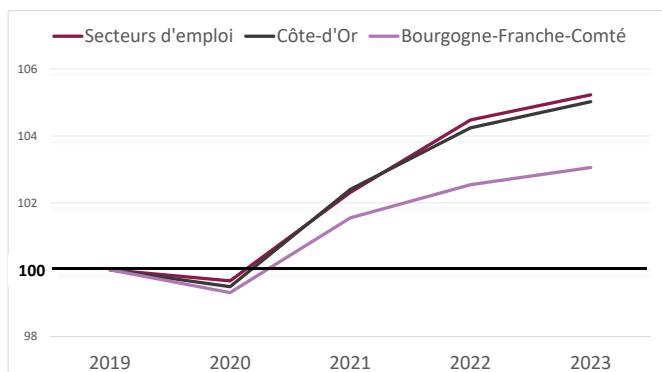
Construction :

La construction progresse de plus de 290 postes. Cap Nord et la ZA Ahuy-Fontaine concentrent l'essentiel de la croissance du secteur d'activités.

Industrie :

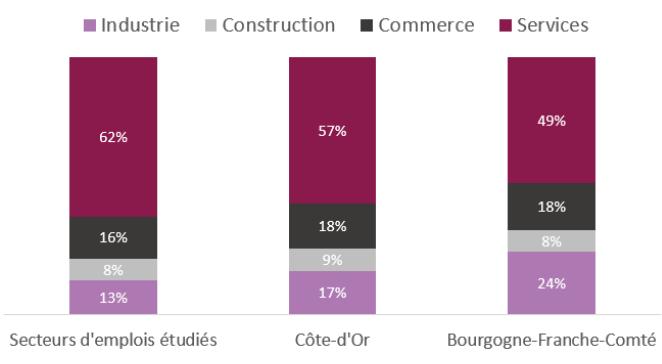
Les effectifs industriels progressent (+ 130 postes). La zone d'activités des Portes du Sud est le principal vecteur de cette croissance.

Le rebond post crise sanitaire porte les effectifs des secteurs d'emploi de la métropole (base 100 en 2019)



Source : Urssaf (hors données MSA)

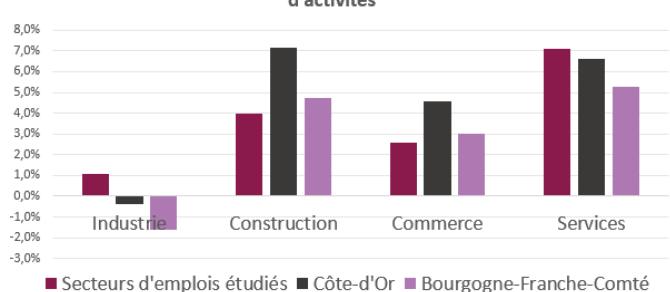
La part des services hors intérim est très importante sur le territoire métropolitain



Source : Urssaf (hors données MSA)

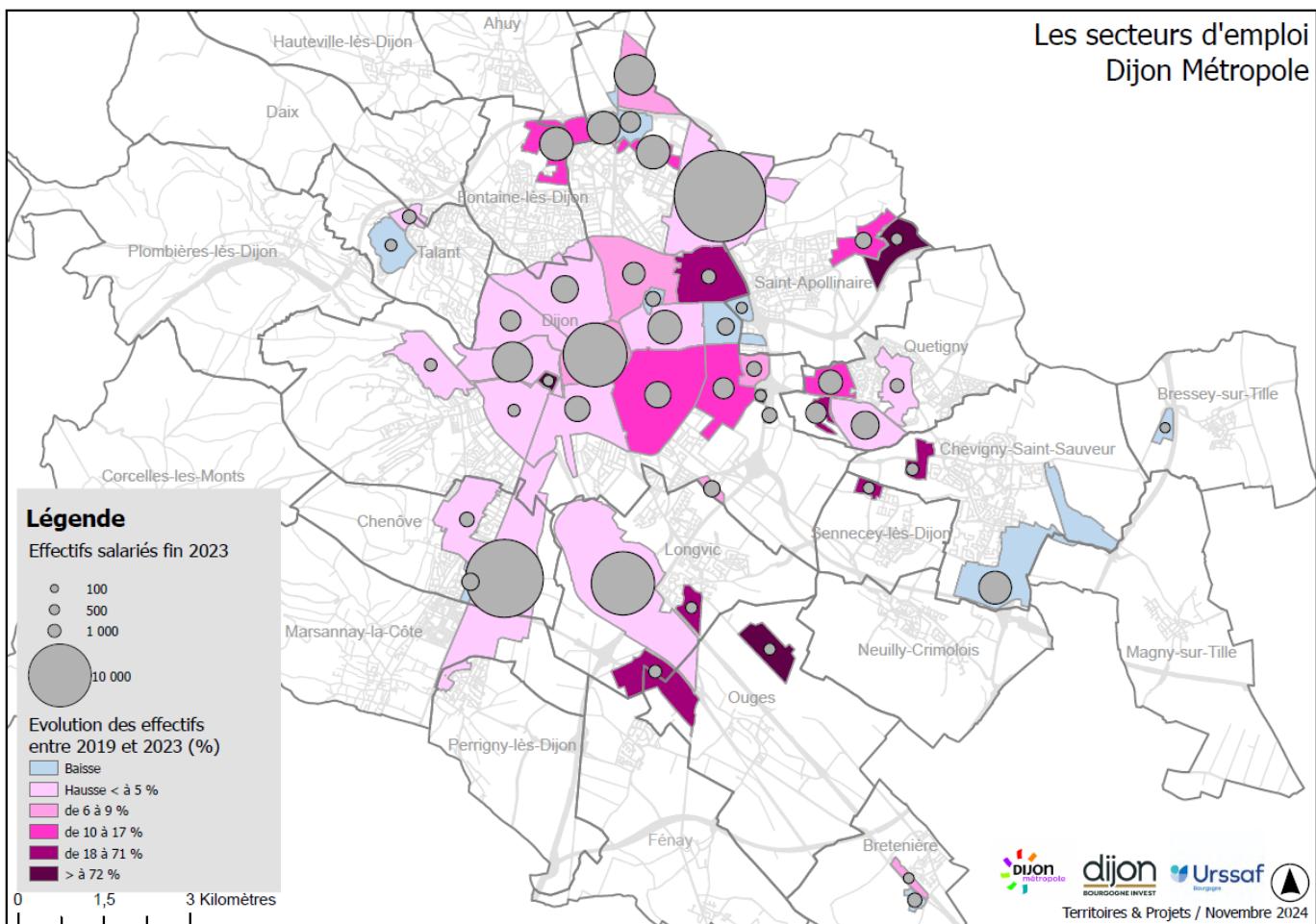
Tous les secteurs d'activités sont en croissance dans les secteurs d'emploi étudiés

Evolution des effectifs salariés 2019-2023 par secteurs d'activités



Source : Urssaf (hors données MSA)

Les secteurs d'emploi : 87% des effectifs salariés métropolitains



La carte met en évidence le poids important des 3 zones historiques (Cap Nord, Portes du Sud à Chenôve et ZAE de Longvic) et du centre-ville dans l'emploi salarié privé sur la métropole dijonnaise. Toutefois, en prenant en compte la zone Cap Nord partagée sur les communes de Dijon et de Saint-Apollinaire, 60 % des effectifs salariés (soit environ 55 000 emplois) sont concentrés sur la ville centre.

Ce constat de polarisation s'explique aussi en partie par la présence de nombreux emplois privés disséminés dans les différents quartiers péricentraux de Dijon. A titre d'exemple, les quartiers de la Gare ou Clémenceau, représentant chacun respectivement près de 4 190 et 3 310 emplois, concentrent plus de salariés privés que des zones d'activités économiques dédiées telles que la ZI de Chevigny-Saint-Sauveur (3 170 emplois) ou le pôle commercial Grand Marché à Quetigny (2 500 emplois).

En termes d'évolution d'effectifs sur les 4 dernières années, les évolutions les plus marquées se portent sur des zones nouvellement créées mais avec des volumes d'emplois qui restent encore marginaux (Eco Parc Dijon Bourgogne, BA 102, Beauregard, Les Terres Rouges à Chevigny-Saint-Sauveur...). Néanmoins, d'autres secteurs d'emploi tirent également leur épingle du jeu avec des hausses d'effectifs importantes comme le Parc du Cap Vert et du Golf à Quetigny qui s'est diversifié ou le Parc d'activités de l'Europe qui a vu plusieurs opérations tertiaires sortir de terre.

A noter également le bon dynamisme du centre-ville et de certains quartiers péricentraux qui connaissent un renouvellement depuis plusieurs années : les Grésilles, Drapeau, Voltaire, ou encore le quartier Chu-Campus.

Les parcs d'activités s'inscrivent également pour la plupart dans cette dynamique de croissance à l'exception du parc commercial de la Toison d'Or dont les concepts commerciaux ont évolué et la ZI de Chevigny-Saint-Sauveur.

Dijon métropole a identifié 47 secteurs d'emploi au sein de son territoire.

La majorité des secteurs d'emploi reste dynamique malgré la crise sanitaire de 2020.

Parmi les 47 secteurs d'emploi étudiés, **38 d'entre eux ont gagné des postes** entre 2019 et 2023 soit un gain de 5 860 emplois en 4 ans. Seulement **9 secteurs ont perdu des emplois** mais dans une moindre mesure (- 700 postes). Au final, malgré la crise sanitaire, le niveau d'emploi à fin 2023 est supérieur à celui constaté en 2019 : + 5 160 soit + 6 %.

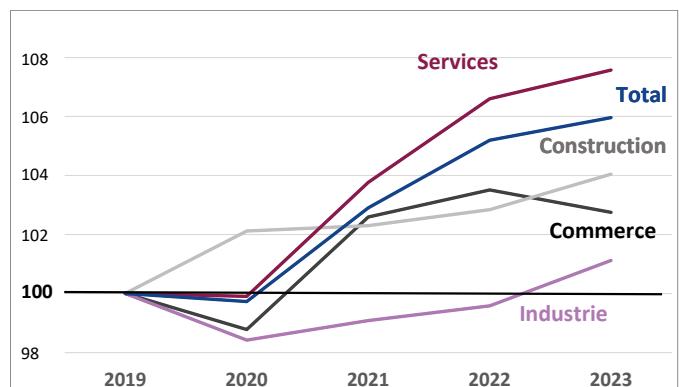
7 secteurs d'emploi concentrent plus de la moitié des emplois

Parmi ces 47 secteurs d'emploi, **7 d'entre eux comptabilisent plus de 47 250 emplois permanents soit plus de la moitié des emplois des secteurs étudiés**. Le secteur d'emploi le plus important est celui de Cap Nord (11 240 emplois) et devance les Portes du Sud (9 400 emplois) et le centre-ville (7 460 emplois). Ces 7 secteurs d'emploi gagnent des postes sur la période 2019-2023. La plupart de ces quartiers bénéficient entre autre du développement dans le secteur des services à l'exception de la ZAE de Longvic et de Clemenceau Montmuzard dont le secteur des services est en baisse.

Au final, **ces 7 secteurs d'emploi affichent un gain de 1 540 postes**, ce qui représente presque un tiers de la croissance totale de l'ensemble des quartiers étudiés.

En dehors de ces 7 secteurs, les secteurs d'emploi présentant les croissances les plus importantes en nombre de postes sont le parc d'activités de l'Europe, la ZA Ahuy-Fontaine et le parc du Cap Vert et du Golf.

Evolution de l'emploi 2019 - 2023 – hors données MSA par secteur d'activités (base 100 - année 2019) -



Source : Urssaf - MSA. Les effectifs dans le secteur de l'agriculture étant très faibles, ils ne sont pas représentés ici.

Zoom sur les secteurs d'emploi les plus importants de Dijon métropole

	Effectif en 2019	Effectif en 2023	Evolution 2019-2023
CAP NORD	10 940	11 240	2,7%
LES PORTES DU SUD	9 250	9 400	1,6%
ZAE LONGVIC	7 270	7 380	1,5%
CENTRE-VILLE	6 870	7 460	8,6%
VALMY	3 960	4 280	8,1%
GARE CHARTREUSE	4 140	4 190	1,2%
CLEMENCEAU MONTMUZARD	3 290	3 310	0,6%
Ensemble de 7 quartiers les plus importants	45 720	47 260	3,4%
Ensemble des quartiers	86 540	91 700	6,0%

Source : Urssaf - MSA

ZOOM Zoom sur les secteurs du secondaire

Les industries pharmaceutiques permettent un rebond de l'emploi industriel

Dans les secteurs étudiés, **l'industrie représente environ 11 870 emplois salariés en 2023** contre 11 740 en 2019 soit une croissance de 1,1% en 4 ans.

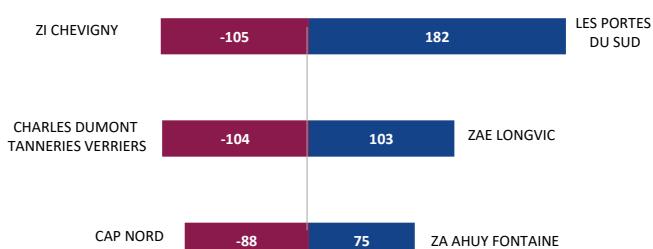
Après une forte désindustrialisation entre 2010 et 2019 (- 2 330 postes), on note un rebond de l'emploi industriel sur la période étudiée, notamment après 2020. Cependant, ce rebond, localisé en grande partie au sein des Portes du Sud, de la ZAE Longvic et la de ZA Ahuy-Fontaine, ne suffit pas à endiguer les pertes structurelles de la dernière décennie.

Si l'on regarde dans le détail, deux activités sont principalement en croissance. Tout d'abord, le dynamisme des industries pharmaceutiques a permis la création de 250 postes, principalement au sein des Portes du Sud et de la ZA Ahuy-Fontaine. Enfin, 80 postes ont été créés dans la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, très majoritairement dans la ZAE Longvic.

En revanche, d'autres secteurs d'emploi perdent des effectifs, à l'image de la ZI Chevigny (- 110 postes industriels) et de Charles Dumont Tanneries (- 100 postes).

Zone historique d'activités industrielles de la métropole, Cap Nord perd des postes dans l'industrie agro-alimentaire et la fabrication d'équipements électriques. Le secteur présente ainsi un bilan négatif sur quatre ans (- 90 postes).

Industrie : les plus fortes évolutions depuis 2019



Malgré la conjoncture, le bilan reste positif dans la construction

7 330 salariés travaillent dans le secteur de la construction dans les secteurs étudiés, soit 290 de plus que fin 2019. Cette croissance est homogène puisque l'on constate une augmentation des effectifs salariés d'une année sur l'autre. Ce constat est d'autant plus remarquable que le nombre de mises en chantier a nettement diminué et que les coûts de production ont suivi l'inflation très importante des matières premières depuis début 2022.

Tout d'abord, Cap Nord est porté par les travaux de construction spécialisés (+ 100 postes) et le génie civil (+ 40 postes). La zone d'activités d'Ahuy-Fontaine bénéficie du regroupement des fonctions supports d'une grande entreprise régionale en son sein et affiche ainsi un bilan positif (+ 100 postes).

Deux changements de locaux ont induit de grosses variations entre les différents secteurs d'emploi métropolitains. Le premier concerne le déménagement d'une entreprise du parc technologique vers le parc d'activités de l'Europe. Cependant, la croissance de ce parc n'est pas expliquée simplement par ce transfert puisqu'on constate une nouvelle implantation de plus de 40 salariés sur ce secteur d'emploi.

ZOOM Zoom sur les secteurs du tertiaire

Des évolutions très disparates dans le commerce

A fin 2023, on comptabilise 15 000 salariés dans les secteurs étudiés, soit un gain de 400 postes par rapport à fin 2019.

La ZAE Longvic progresse notamment de 130 postes, grâce au commerce de gros spécialisé et au commerce d'équipements automobiles. Le commerce de détail d'équipements du foyer en magasin spécialisé permet au pôle commercial Grand Marché d'afficher un bilan positif (+ 80 postes). Cap Nord présente aussi une croissance de 80 postes grâce à la croissance cumulée des hypermarchés et du commerce de bois et de matériaux de construction.

En revanche, le parc commercial de la Toison d'Or affiche des pertes plus marquées (- 90 postes), principalement expliquées par des concepts commerciaux en renouvellement, moins pourvoyeurs d'emplois.

60 % des emplois concentrés dans les services

Le secteur des services compte 56 940 salariés en 2023 (+ 4 010 postes par rapport à fin 2019) en concentrant plus de 60% des emplois des secteurs étudiés.

Très orienté vers l'économie présentielle, le centre-ville progresse (+ 540 postes par rapport à fin 2019) principalement grâce à une forte augmentation de l'hôtellerie-restauration. De leur côté, les activités de services administratifs et de soutien permettent au parc technologique de gagner 420 postes. Enfin, le parc Valmy, poursuit sa croissance : les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie ainsi que les activités informatiques permettent au secteur d'emploi d'afficher un bilan positif sur quatre ans (+ 400 postes).

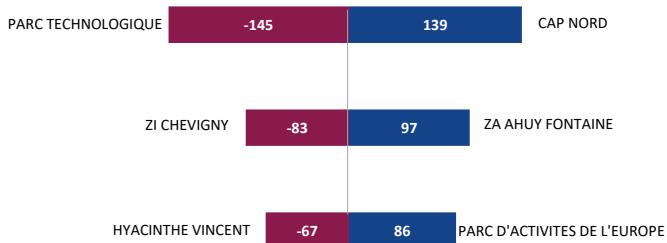
Malgré le fort dynamisme des services hors intérim, le parc des Grands Crus perd 200 postes, en présentant des pertes

Le second déménagement correspond à un transfert d'une entreprise de la ZI Chevigny vers la ZAE de l'Europe.

Enfin, le secteur de Hyacinthe Vincent affiche une baisse de 70 postes, principalement dans la construction de réseaux électriques et de télécommunications.

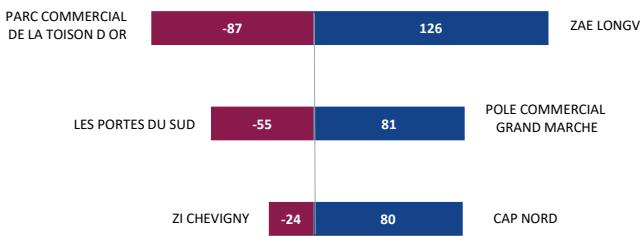
Construction : les plus fortes évolutions depuis 2019

Source : Urssaf - MSA



Commerce : les plus fortes évolutions depuis 2019

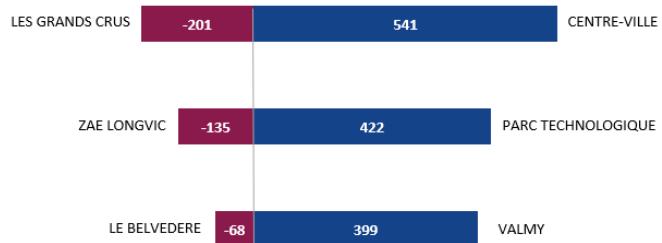
Source : Urssaf - MSA



dans l'action sociale et dans les activités de services administratifs et de soutien.

Services : les plus fortes évolutions depuis 2019

Source : Urssaf - MSA





Liste des secteurs d'emploi de plus de 250 salariés à Dijon métropole

SECTEUR	2019	2023	Evol 2019-2023 en %
BA 102	50	270	440,0
ECOPARC DIJON BOURGOGNE	130	290	123,1
LES GRESILLES	400	640	60,0
BEAUREGARD	280	440	57,1
MIRANDE	460	710	54,3
LES TERRES ROUSSES	270	370	37,0
PARC DU CAP VERT ET DU GOLF	1 140	1 530	34,2
ZA LA RENTE LOGEROT	200	260	30,0
LE BIEF DU MOULIN	210	260	23,8
PARC D'ACTIVITES DE L'EUROPE	2 830	3 310	17,0
ZAE DE L'EUROPE	1 690	1 960	16,0
BOIS GUILLAUME	770	890	15,6
CHU CAMPUS	1 350	1 540	14,1
ZA AHUY FONTAINE	2 860	3 250	13,6
VOLTAIRE MIRANDE	2 050	2 250	9,8
MAZEN-SULLY	640	710	10,9
CENTRE-VILLE	6 870	7 460	8,6
DRAPEAU	1 590	1 720	8,2
PARC TECHNOLOGIQUE	2 970	3 200	7,7
VALMY	3 960	4 280	8,1
ZI DES ABATTOIRS	850	900	5,9
LES PERRIERES	1 410	1 480	5,0
LARREY BOURROCHES	330	340	3,0
MONTCHAPET JOUVENCE	2 280	2 370	3,9
CHARLES DUMONT TANNERIES VERRIERS	2 070	2 140	3,4
LE MAIL	640	670	4,7
POLE COMMERCIAL GRAND MARCHE	2 430	2 500	2,9
CAP NORD	10 940	11 240	2,7
ZA DAIX TALANT	530	550	3,8
ZAE LONGVIC	7 270	7 380	1,5
LES PORTES DU SUD	9 250	9 400	1,6
GARE CHARTREUSE	4 140	4 190	1,2
CLEMENCEAU MONTMUZARD	3 290	3 310	0,6
FONTAINE D'OUCHÉ	360	360	0,0
QUETIGNY - CENTRE-VILLE	550	560	1,8
AGRONOV	610	600	-1,6
HYACINTHE VINCENT	1 000	980	-2,0
ZI CHEVIGNY	3 360	3 170	-5,7
CITE DES AFFAIRES	740	690	-6,8
PARC COMMERCIAL DE LA TOISON D OR	1 620	1 520	-6,2
LES GRANDS CRUS	1 210	1 030	-14,9
LE BELVEDERE	350	270	-22,9

Source : Urssaf et MSA. Les chiffres sont arrondis à la dizaine.

Certains secteurs d'emploi comprenant un nombre relativement restreint d'entreprises, il a été décidé de ne lister que ceux comptabilisant plus de 250 salariés afin de préserver le secret statistique.



Sources et méthodologie

La publication s'appuie sur les données de l'Urssaf ainsi que sur les données de la MSA.

Données Urssaf :

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplaftonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allégements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles au niveau des contrats de travail sur lesquelles la chaîne de production Urssaf se base pour calculer les effectifs de l'établissement. À compter de la publication relative au premier trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

L'effectif salarié privé (hors établissements relevant de la MSA), hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans les effectifs salariés.

Données MSA :

L'effectif salarié relevant du régime agricole est mesuré en fin d'année. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail et les apprentis sont inclus dans les effectifs salariés.

Notions :

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont annuelles (évolution entre la fin de l'année N en comparaison de l'année N-1).

Par soucis de simplification, dans la publication, la notion d'emploi correspond à l'effectif salarié transmis par l'Urssaf et la MSA.

Point de vigilance :

Le salarié est comptabilisé au lieu de l'établissement qui le déclare y compris pour les établissements dont le lieu d'exercice est différent du lieu de l'établissement déclarant. C'est notamment le cas des établissements mettant à disposition du personnel.

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex

Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : E. Bughin - JC. Andrey - A. Thevenet - A. Volatier

La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

